

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 97.00.690.007.1 DU 3 DECEMBRE 1997

Instrument de pesage  
à fonctionnement automatique  
trieur-étiqueteur  
modèle B 806/B 901  
(CLASSE Y(a))

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET  
N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE PAR LE DECRET N° 96.441 DU 22 MAI  
1996 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE.

**FABRICANT**

SOCIETE AVERY BERKEL WEIGHING PRO-  
DUCTS, Smethwick, Warley, West Midlands, B66  
2LP (Royaume-Uni).

**DEMANDEUR**

SOCIETE AVERY BERKEL FRANCE, 36 ave-  
nue de l'Europe, 95335 Domont Cedex (France).

**CARACTERISTIQUES**

L'instrument de pesage à fonctionnement auto-  
matique trieur-étiqueteur modèle B 806 / B 901,  
ci-après dénommé "instrument", est destiné au  
pesage et à l'étiquetage du poids et du prix sur  
des préemballages.

Le mode de fonctionnement est discontinu : la  
charge est pesée à l'arrêt sur le dispositif récep-  
teur de charge.

L'instrument est constitué par :

1/ un dispositif de convoyage réalisant l'amenée  
et l'évacuation des paquets.

Dans le cas de la version B 806, ce dispositif est  
de forme compacte, monté sur un support en acier  
inoxydable. Les convoyeurs d'amenée et d'éva-

cuation vers le dispositif d'application des éti-  
quettes sont situés à chaque extrémité de l'unité  
de pesage.

Dans le cas de la version B 901, ce dispositif est  
celui d'une machine emballeuse dans laquelle est  
intégrée l'unité de pesage.

2/ une unité de pesage comprenant :

- un dispositif récepteur de charge constitué par  
un convoyeur à bandes dont le support est en ap-  
pui direct sur le dispositif équilibreur et trans-  
ducteur de charge ;
- un dispositif mesureur de charge comprenant :
  - un dispositif indicateur numérique dont la par-  
tie traitement des informations est assurée par  
une unité logique à microprocesseur ;
  - un dispositif équilibreur et transducteur de  
charge constitué par un capteur de marque HBM  
type EF 5 ( $E_{Max} = 13 \text{ kg}$ ).

3/ un dispositif imprimeur muni d'un système de  
dépose automatique d'étiquettes AVERY BER-  
KEL type B 806 P1 ou B 806 P2.

L'instrument comporte les dispositifs fonction-  
nels suivants :

- dispositif de mise à zéro initiale ;
- dispositif de maintien de zéro (zéro suiveur) ;
- dispositif automatique de mise à zéro ;
- dispositif semi-automatique de tare ;
- dispositif de prédétermination de tare ;
- dispositif indicateur de zéro ;
- dispositif indicateur de tare ;

- dispositifs de sortie permettant la connexion d'organes périphériques ;
- dispositif indicateur de niveau ;
- dispositif de mise à niveau.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- Instrument à échelons multiples :  $(e_i) \quad i \leq 3$   
 $\text{Max} = 8 \text{ kg} \quad \text{Min} = 20 e_1 \quad e_1 \geq 1 \text{ g}$   
 $n_1 \leq 3 \text{ 000} \quad T \geq -2 \text{ kg}$
- Instrument mono-échelon :  $(e)$   
 $4 \text{ kg} \leq \text{Max} \leq 8 \text{ kg} \quad \text{Min} = 20 e \quad e \geq 1 \text{ g}$   
 $n \leq 4 \text{ 000} \quad T \geq -2 \text{ kg}$
- Températures limites d'utilisation :  $-10 \text{ }^\circ\text{C}$  à  $+40 \text{ }^\circ\text{C}$
- Vitesse : la vitesse du dispositif convoyeur de charge peut atteindre 60 mètres par minute
- Cadence : selon la nature et les dimensions des objets, la cadence peut atteindre 60 objets par minute.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision comporte les données suivantes :

- nom du fabricant
- marque d'identification du demandeur
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- vitesse maximale du convoyeur de charges en m/s
- cadence maximale de fonctionnement en nombre d'objets par minute
- tension de l'alimentation électrique, en V
- fréquence de l'alimentation électrique en Hz
- numéro et date de la présente décision d'approbation de modèle
- indication de la classe d'exactitude sous la forme Y(a)
- échelon(s)
- portée(s) maximale(s)
- portée minimale
- tare soustractive maximale, sous la forme :  $T = \dots$
- échelon de prix unitaire, sous la forme :  $du =$

- échelon de prix à payer, sous la forme :  $dp =$
- Mention "INTERDIT POUR LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC".

Les caractéristiques métrologiques ainsi que la mention "INTERDIT POUR LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC" sont rappelées à proximité du dispositif d'affichage.

### CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification primitive d'un instrument est effectuée dans les ateliers du demandeur.

Outre l'examen de conformité à la décision d'approbation de modèle, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont les suivants :

- 1/ Etendue et exactitude de la mise à zéro selon les procédures décrites en Annexe A.6.4 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 2/ Stabilité du zéro et fréquence de réglage automatique du zéro selon les procédures décrites en Annexe A.6.5 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 3/ Exactitude de la tare selon les procédures décrites en Annexe A.6.6 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 4/ Excentration selon les procédures décrites en Annexe A.6.7 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 5/ Essai de pesage selon la procédure décrite dans l'Annexe A.4.4, paragraphe A.4.4.1 intitulé "Essai de pesage" de la norme NF EN 45501.

Tous ces essais sont réalisés en mode de fonctionnement non automatique.

Les tolérances et conditions de fonctionnement applicables pour les essais 1/, 2/ et 3/ sont définies au paragraphe 3.3 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour les essais 4/ et 5/ sont définies comme prévu au paragraphe 2.5.2 de la Recommandation R 51 de l'OIML, par le Tableau 1 de la Recommandation R 51 de l'OIML pour les valeurs " $x \leq 1$ ".

### SCELLEMENTS

Les instruments sont munis, au niveau de l'unité de pesage, d'un dispositif de scellement conforme aux plans figurant en annexe.

**DEPOT DE MODELE**

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 13.1484, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

**VALIDITE**

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

**REMARQUE**

L'instrument trieur-étiqueteur modèle B 806/ B 901 présente la possibilité de réaliser, à titre exceptionnel, des opérations de pesage à fonctionnement non automatique. La présente décision ne prend pas en compte la conformité de ce

mode de fonctionnement aux prescriptions réglementaires s'appliquant aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique.

**ANNEXES**

Notice descriptive.

Plans de scellement n° 6489-1.

Photographie (version B 806) n° 6489-2.

---

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT A L'INDUSTRIE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

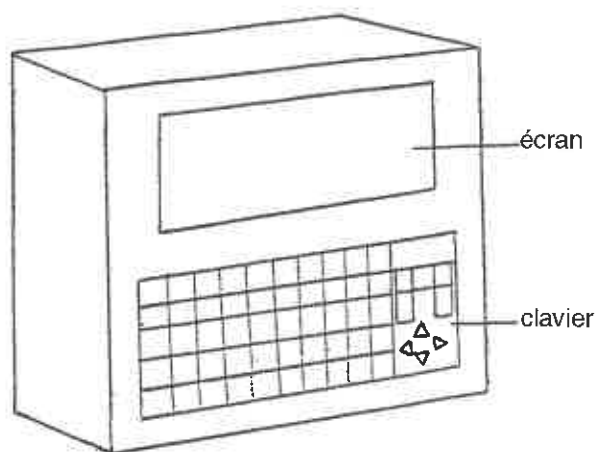
J F. MAGANA

---

NOTICE DESCRIPTIVE

Instrument de pesage  
à fonctionnement automatique  
trieur-étiqueteur  
modèle B 806/B 901

PRESENTATION DE LA FACE AVANT  
DU BOITIER DE VISUALISATION



1) Ecran

L'écran présente 4 zones d'affichage.

- Zone supérieure :  
celle-ci indique le mode de fonctionnement ou le titre du menu en cours de traitement en mode programmation («PRE-EMBALLAGE», «CHOIX DU PROGRAMME», ...).
- Zone de dialogue opérateur-machine :  
cette zone visualise les données nécessaires à l'opérateur lui permettant de connaître les données relatives au produit en cours de pesage-étiquetage, ou présentant les fonctions de menu en mode de programmation, ou encore affichant des messages demandant à l'opérateur s'il souhaite réaliser telle ou telle action.
- Zone d'indication des données de pesage :  
cette zone comporte 3 champs : un pour le prix unitaire, un pour la valeur de la tare prise en compte et un pour le poids pesé.
- Zone des indications signalétiques :  
cette zone répète certaines indications telles que la mention «Interdit pour la vente directe au public», la classe d'exactitude et les caractéristiques métrologiques (Max, Min et e).

L'exemple suivant montre une séquence d'écran en mode de fonctionnement normal.

Example of the scale's display in normal operation mode. The display is divided into four zones as described in the text:

- Zone supérieure:** MODE PRE-EMBALLAGE
- Zone "dialogue":** No PLU 1 1 1, Prix unitaire 8.75, Tare 0.015, Sélection nbre barquet/cois 2, Total 2 nbre cois 4, TOTAL 1: APPUYER SUR TOUCHE
- Zone d'indication:** BLANC DE POULET, PRIX UNITAIRE 8.75 F/kg, TARE 0.015 kg, POIDS -0.015 kg
- Zone des indications signalétiques:** INFORMATIQUE POUR LA VENTE, 11A958 10, Max 15.0 kg Min 20g e = 0.1g

## 2) Clavier

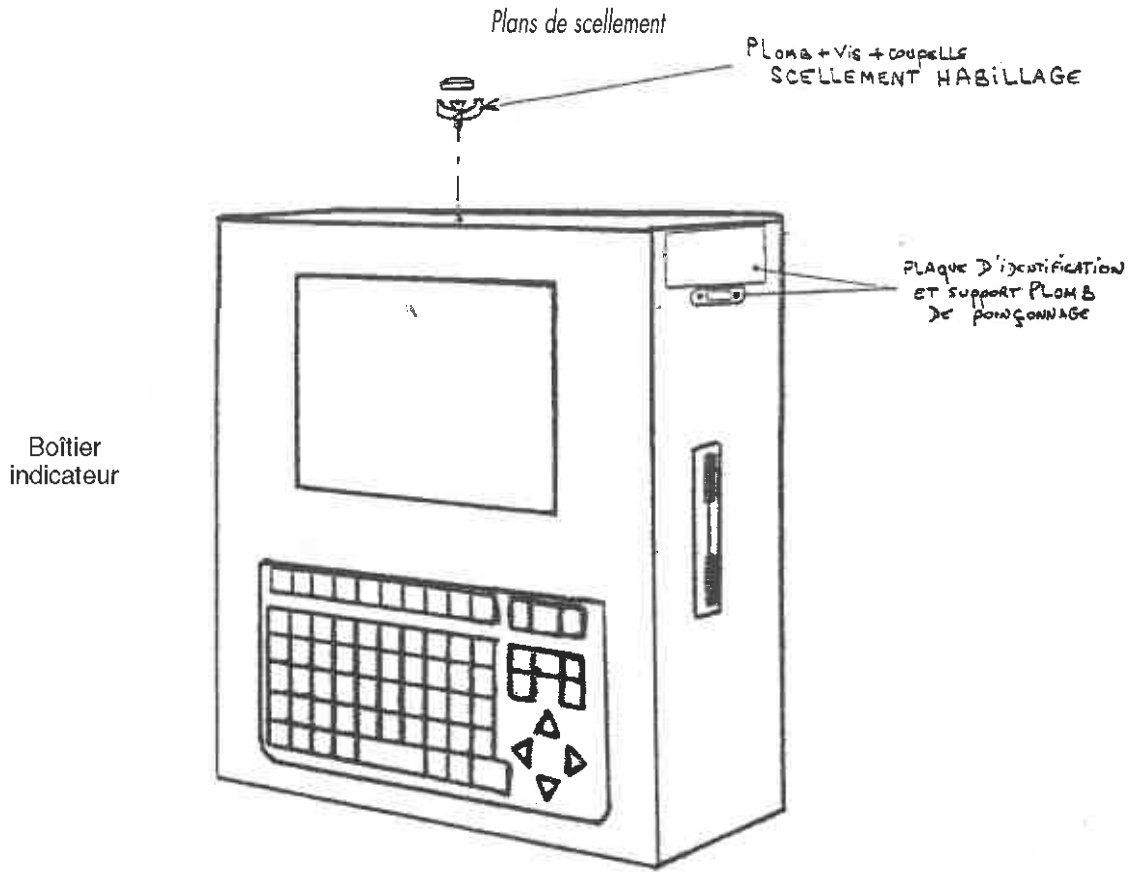
Celui-ci comporte plusieurs familles de touches.

- 10 touches de fonction (F1 à F10) constituant des commandes d'accès direct à certaines fonctions (touches de raccourci)
- un pavé de 48 touches permettant la saisie des données numériques et alphanumériques. La touche «VALID» possède, outre sa fonction de faire un retour à la ligne, une fonction de validation (de numéro de sous-menu proposé à l'écran)
- un bloc de 4 touches permettant le déplacement du curseur sur l'écran et un effacement séquentiel de l'affichage de données
- un groupe de 7 touches qui sont :
  - touche «Eff» : cette touche permet l'effacement d'une ligne complète d'écriture affichée
  - touche «ReEmb» : cette touche permet de reprendre le paquet pesé et de lui faire subir un nouveau cycle complet de pesage-étiquetage
  - touche «F» : cette touche permet d'accéder aux menus
  - touche «T» : cette touche permet, lors de la définition des données d'un PLU, de prendre en compte une valeur de tare pesée et de la mettre en mémoire pour une utilisation en tant que tare prédéterminée
  - touche «E» : cette touche permet d'enregistrer des données saisies
  - touche «#» : cette touche permet de programmer le symbole «#»
  - touche «\*» : cette touche permet de commander une impression de totaux.

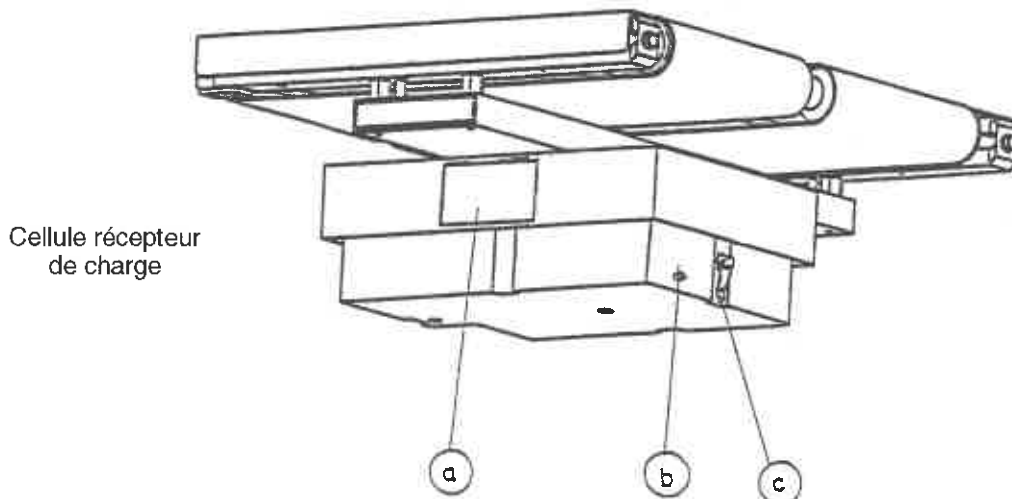


■ N° 6489-1

INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE TRIEUR-ETIQUETEUR B 806/B 901



- PLAQUE D'IDENTIFICATION - (a)
- TROU D'ACCÈS AJUSTAGE - (b)
- DISPOSITIF DE SCELLEMENT - (c)





■ N° 6489-2

**INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE TRIEUR-ETIQUETEUR B 806/B 901**

*Photographie (version B 806)*

